

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 janvier 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DVD 5** Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la stratégie Paris piéton et de l'autoriser à signer la Charte internationale de la marche ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 19 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 18 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la stratégie Paris piéton.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la Charte internationale de la marche dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**